

Expressions

Numéro 61 - juin 2013 - 1 euro

# Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



PIPEAU

DENTS

LES

LE

ENTRE

# *expressions* **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

## Hollande ou L'IMPASSE du social libéralisme

Le programme du candidat Hollande n'était pas marqué par une volonté de rupture avec le libéralisme. La diatribe contre la finance et l'incantation sur la justice sociale, ont fait long feu. Depuis un an, les mesures gouvernementales sont guidées, comme dans toute l'Europe, par le choix suicidaire de l'austérité. Les responsables de la crise de 2008 en font payer le prix à la population.

Une autre répartition des richesses n'est pas l'ordre du jour de ce gouvernement. La réforme fiscale accouche d'une souris, la revalorisation du SMIC est dérisoire, la modification du partage entre salaire et profit aux oubliettes, le sort de la Fonction publique en termes d'effectifs et de salaires revu à la baisse, la réforme bancaire adoptée a minima, etc...

Ce gouvernement reprend à son compte les dogmes libéraux de la compétitivité, de la rigidité du marché et du coût du travail, et le productivisme anti écologique. La loi mal nommée de Sécurisation de l'emploi, imposée par le MEDEF et certaines organisations syndicales, inflige des régressions sociales historiques, en facilitant encore plus les licenciements, le chantage à l'emploi, les mobilités forcées. Les nombreuses luttes contre les licenciements sont bafouées, méprisées, par cette loi. Et demain se profile déjà une nouvelle contre-réforme des retraites. L'égalité entre les

femmes et les hommes, pourtant affichée comme une priorité gouvernementale, est mise à mal par toutes ces attaques.

Entre l'allongement de la durée de cotisations et la baisse des pensions, le gouvernement prépare une nouvelle attaque majeure contre le système solidaire de répartition. C'est une aberration sociale et économique. Cela prive d'emploi quelqu'un qui souhaite y accéder et contraint au travail quelqu'un qui souhaite partir et ne fait que déplacer le problème des déficits sociaux de la caisse de retraite vers la caisse d'assurance chômage.

Le chômage et la précarité augmentent inexorablement. Nous en sommes à 5 millions de chômeurs-euses, et en comptant toutes les formes de sous-emplois, ce sont 8 millions de personnes qui survivent sous le seuil de pauvreté. Ce ne sont pas les emplois d'avenir et les contrats de génération qui vont inverser la courbe du chômage. La Marche des chômeurs-euses et des précaires qui se déroulera du 10 juin au 6 juillet à l'initiative des associations de chômeurs est un enjeu important pour faire entendre la voix de tous les laissés-es pour compte. Où est la justice sociale quand des millions de personnes n'ont pas de travail, et pas de logement? L'accès aux besoins fondamentaux est un droit pour toutes et tous. Exclues parmi les exclus-es, les immigrés-es, avec

ou sans-papiers, subissent toujours les mêmes discriminations, la même surexploitation, sous ce gouvernement. Le droit de vote des étrangers aux élections locales, promis par le candidat Hollande, est reporté en 2014... après les municipales!

Si l'adoption de la loi sur le mariage pour les homosexuels-elles est une promesse tenue, cela ne peut effacer tous les autres renoncements. Le discours sur la méthode du dialogue social, change de la brutalité envers les « corps intermédiaires » de N. Sarkozy, mais se traduit toujours par les régressions sociales imposées au plus grand nombre et la satisfaction des intérêts financiers d'une minorité. Il n'autorise pas à accepter que des militants-es syndicaux soient traité-es comme des criminels-les et à refuser une loi d'amnistie. Les véritables criminels sociaux ce sont les patrons licencieurs et les fraudeurs fiscaux!

**Face à une droite revancharde et une extrême-droite offensive, la solution n'est pas d'adhérer au libéralisme et de laisser le capitalisme financier piller les peuples, mais de rompre avec ce système économique et social au nom des intérêts du plus grand nombre, de celles et ceux qui produisent les richesses. Pour cela, les mobilisations sociales seront déterminantes !**

# NOS RETRAITES 2013

Partager les richesses c'est taxer les profits, pas notre niveau de vie

## Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



En luttant contre le chômage, en s'attaquant aux revenus du capital. En luttant contre la fraude fiscale (la part salariale perdue depuis trente ans au profit des dividendes : 170 milliards par an ! 230 milliards de dividendes distribués en 2012 !)

**Partir à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations pour un taux plein à 75 % c'est possible !**

Il faut supprimer la décote/surcote et abroger les lois Balladur et Fillon. Il faut lutter ensemble pour des retraites décentes pour toutes et tous.

# Orange / France Télécom complice de la colonisation israélienne de la Palestine



image: Christian Pigeon

L'Union syndicale Solidaires est engagée de longue date dans le **Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens**. De nombreuses organisations de la société civile palestinienne ont lancé un appel international en 2005 pour une campagne de Boycott – Désinvestissement - Sanctions (BDS). Cet appel se veut une réponse citoyenne, pacifiste et internationale à l'impunité de l'Etat d'Israël et de sa politique coloniale. C'est dans ce cadre que s'inscrit la Campagne lancée par le Collectif national pour demander à Orange/France Télécom de rompre son partenariat avec la société israélienne Partner Communications.

En mai 2011, France Télécom a signé un nouvel accord de partenariat avec l'entreprise israélienne Partner Communications. Cela permet à Partner de continuer à utiliser la marque Orange en échange d'une redevance (5 millions d'euros), d'utiliser les conseils de France Télécom pour améliorer son réseau de téléphonie et de se joindre au consortium France Télécom-Deutsche Telekom pour l'achat de matériels, permettant ainsi de bénéficier d'économies d'échelle importantes. Cet accord va au-delà de la simple licence de marque précédemment en vigueur entre France Télécom et Partner. Il fait de France Télécom un partenaire stratégique de Partner.

## Partner dans les territoires palestiniens militairement occupés

Il y a quatre opérateurs israéliens en téléphonie mobile, dont Partner. Tous les quatre ont des infrastructures et des antennes érigées dans les territoires palestiniens occupés, implantées sur des terres palestiniennes confisquées à cet effet par l'occupant. Grâce à cela elles fournissent des services aux colons et aux militaires israéliens. De plus ces sociétés opèrent aussi sur le marché palestinien. L'occupation militaire leur assure un avantage compétitif certain sur les opérateurs palestiniens, pourtant les seuls légaux en droit international dans les territoires occupés. En vertu de règlements militaires, les Palestiniens ne sont pas autorisés à installer des antennes dans près de 60% de la Cisjordanie, dont Jérusalem, entièrement sous contrôle israélien. En outre l'attribution de fréquences à un opérateur palestinien est plus que limitée. Même en utilisant des fournisseurs palestiniens, les clients palestiniens doivent compter sur

les entreprises israéliennes en raison des restrictions sur la construction des infrastructures de télécommunication palestiniennes. En violation des Accords d'Oslo, les entreprises israéliennes ne paient pas d'impôts à l'Autorité palestinienne (AP) pour leur activité commerciale sur le marché palestinien. L'AP a demandé de bannir les opérateurs israéliens des villes palestiniennes. Partner bénéficie donc de l'occupation.

## L'accord de partenariat entre France Télécom et Partner est inacceptable

Le soutien apporté par France Télécom à Partner se traduit par une participation indirecte à toutes les violations du droit commises par Partner dès lors qu'il y a participation à la commission de ces infractions graves notamment à la quatrième Convention de Genève. Cette collaboration entre également en contradiction avec la charte éthique de France Télécom/Orange. Partner disposait en 2011 de 176 antennes et installations de communication en Cisjordanie et dans les hauteurs du Golan occupés militairement. Partner a des boutiques dans plusieurs colonies de Cisjordanie, notamment à Ariel, Beitar Illit, Mod'in Illit et Mishor Adoumim. Partner, avec les autres opérateurs israéliens, profite de l'interdiction faite par l'armée israélienne aux opérateurs palestiniens d'installer leurs antennes dans 60% de la Cisjordanie limitant ainsi leur accès au marché local. Partner conserve à son profit des taxes et autres montants dus aux palestiniens. Partner assure avec son réseau le service aux colons, aux militaires et à l'armée d'occupation israélienne. Partner viole le droit international et les Conventions de Genève (par exemple les articles 46 et 147).

## Faire pression sur France Télécom / Orange pour que cesse ce partenariat

Le Collectif national a été reçu par la Direction de France Télécom et est intervenu lors de l'AG des actionnaires en 2012; les représentants de Sud Ptt sont intervenus dans les instances nationales et internationales d'Orange sur cette question. Il faut maintenant développer cette campagne au niveau des client-es d'Orange. Pour cela, il est possible de signer et de faire signer massivement des cartes postales-pétition adressées à Stéphane RICHARD (Président de France Télécom/Orange) et à chaque directeur régional. Ces cartes demandent de dénoncer cet accord avec Partner au nom du droit international. Ces cartes sont disponibles auprès des organisations de Solidaires ou du secrétariat national (contact@solidaires.org).

Plus d'infos :  
[www.bdsfrance.org](http://www.bdsfrance.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

## infos solidaires

### Les prêts toxiques, une affaire d'État

Notre camarade Patrick Saurin de SUD BPCE et membre du Collectif d'Audit Citoyen vient de publier un livre sur les prêts toxiques. Il y explique le mécanisme machiavélique de ces emprunts mais surtout il propose aux acteurs publics contaminés par ce virus des pistes de droit pour cesser le paiement des intérêts et attaquer les banques en justice. Cette information auprès des acteurs publics locaux et de leurs salariés, les syndicalistes en particulier, est importante car les emprunteurs ont jusqu'au 19 juin pour engager une action en responsabilité contractuelle contre les banques. Les commandes (groupées si possible) sont à passer à l'adresse: [patrickosaurin@wanadoo.fr](mailto:patrickosaurin@wanadoo.fr). Le prix du livre est de 15€ (il n'y a pas de frais de port à régler). Les chèques sont à établir à l'ordre du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde), car Patrick reverse l'intégralité de ses droits à cette organisation dont il est membre et qui est coéditeur de l'ouvrage.

### Tableau d'un glissement néolibéral

Un an après l'élection de François Hollande: Qu'est ce qui a changé? Qu'est ce qui aurait pu changer et comment? Ce que Sarkozy a cassé et que Hollande n'a pas réparé... Cette Note de la Fondation Copernic fait le point, exhaustivement, sur la politique conduite depuis mai 2012: politique européenne, politique sécuritaire, réformes fiscales et droit du travail, politique du logement, politique internationale, faibles résultats en matière d'écologie... entre autres. Un outil précieux pour toutes celles et tous ceux qui espèrent que vienne maintenant le changement. Cet ouvrage de 163 pages, coécrit par 43 auteur-es, est publié aux Éditions Syllepse et vendu 7€ <http://www.fondation-copernic.org>.

photo Léonardo



### L'autogestion en pratique

Ils sont peu à avoir fait ce choix et pourtant ils existent. Métalliers, menuisiers, boulangers, enseignants et lycéens, ils vivent l'autogestion au quotidien et nous racontent leur expérience d'un regard sans concession, conscients des difficultés à faire vivre l'utopie dans une société capitaliste. Ce recueil de témoignages vivants est une petite boîte à espoirs, à outils et à munitions: on vous la passe par la route, en espérant que vous la gardiez sous le coude et que vous l'enrichissiez au cours de vos activités et de vos combats. Cet ouvrage collectif de 116 pages paru aux éditions Albache est vendu 8€

<http://www.editions-albache.org>.

### Guide du manifestant arrêté

En avril 2005, le Syndicat de la magistrature, fidèle à sa tradition d'accompagnement des luttes et des revendications du mouvement social, rédigeait son premier «Guide du manifestant arrêté». Après une première mise à jour en décembre 2009 une nouvelle réédition actualisée vient d'être réalisée. Rappelons que le présent guide n'a pas vocation à se substituer aux conseils des professionnels du droit intervenant dans le cadre de la procédure pénale. Il n'a d'autre ambition que d'exposer les droits et devoirs des citoyens et de la puissance publique dans l'une des expressions majeures de la démocratie que constitue la manifestation:

<http://guidedumanifestant.org/Guide%20du%20manifestant%20-%202013.pdf>.

### Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires  
 Rédaction: 144 bd de la Vilette  
 75 019 Paris

Téléphone: 01 58 39 30 20  
 Fax: 01 43 67 62 14  
[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

Directrice de publication:  
 Annick Coupé

N° CPPAP: 1 008 S 05397  
 Dépôt légal: à parution

Imprimerie: Rotographie,  
 Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme: Atelier Du Bonjour

# Acte trois de la décentralisation

Dans la droite ligne de l'acte 1 (Defferre) et 2 (Raffarin) qui d'ailleurs à ce jour n'ont pas encore fait l'objet d'un bilan, le projet gouvernemental constitue l'un des principaux temps forts du mandat présidentiel. Depuis quelques mois, Solidaires a pu mesurer que ce projet suscitait de nombreuses interrogations et de très vives critiques qui se sont déjà traduites par un remaniement conséquent du projet initial. Les lobbys puissants des élus concernés par ce projet, ont considérablement réduit sa voilure et rien ne dit que le débat parlementaire qui va s'ouvrir ne vienne encore en réduire les effets. Solidaires, très critique sur le fond suite à ses débats en comité national, suit ce dossier avec vigilance et vous propose une première analyse globale.

## Quelques éléments du calendrier

Le premier projet de loi portant sur la métropolisation et la modernisation de l'action publique territoriale est mis en débat au Sénat depuis la fin mai.

Le second projet de loi, qui traite de la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires, pourrait sembler-t-il être examiné dans la foulée (où au début de l'automne). L'objectif étant une validation législative de ces deux projets de texte avant la fin de l'année.

Le troisième projet de loi traitant des solidarités territoriales et de la démocratie locale, devrait être examiné début 2014.

Ainsi l'on bien voit que pour un des thèmes majeurs du projet gouvernemental qui devait initialement être bouclé fin 2012, les choses prennent beaucoup plus de temps que prévu ! Ce calendrier est bien sûr à prendre avec précautions tant la vie politique est sujette à moult soubresauts...

## Sur le fond quelles conséquences ?

L'objectif politique de cet « acte trois » avancé par le pouvoir est le suivant : « une simplification et une clarification dans l'organisation des acteurs de la vie publique pour permettre une action publique plus efficace, plus proche des citoyens et moins coûteuse. »

Pour Solidaires, ces projets de lois posent explicitement la question du rôle et de la place de l'Etat dans notre société. (voir encadré) C'est aussi la question de la présence des services publics et de leur capacité à répondre aux attentes des citoyens sans casser la notion d'unicité territoriale.

Un rappel : le contenu de l'article premier de la Constitution française « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

*La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »*

C'est en début d'année 2003 (le 17 mars en congrès) que la notion d'organisation décentralisée apparaît.

Cette notion de décentralisation modifie donc les règles de fonctionnement de nos institutions. La question est donc de savoir dans quelle mesure l'Etat reste garant de cette indivisibilité ?

En effet, l'architecture de ce projet modifie de façon assez radicale la place de l'Etat dans le fonctionnement quotidien de notre société, en organisant un transfert conséquent de nombreuses missions et en attribuant, de façon plus ou moins aléatoire, des moyens et des marges de manœuvre nouvelles aux collectivités territoriales.

Le poids conséquent donné aux métropoles risque de casser la notion d'unicité territoriale et remet en cause la garantie de services publics pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire (métropole et outremer).

Dans la philosophie des trois projets de lois, on comprend clairement que le pouvoir transfère une partie de ses prérogatives aux régions principalement, et aux métropoles particulièrement.

En effet, dans la nouvelle organisation le pouvoir économique, avec toutes ses composantes (politiques de l'emploi, de la compétitivité, de la formation professionnelle, des transports...), est désormais confié aux régions (voir encadrés SUD Rail et SUD travail affaires sociales).

La dimension sociale ne semble pouvoir relever que du seul niveau des départements, mais ceux-ci auront la possibilité d'organiser des transferts de ces missions vers les régions et les métropoles.

Dans le même temps, la création de métropoles à l'autonomie consolidée (fiscale, sociale et économique) interpelle sur ce nouvel échelon politique qui forcément, aura une influence certaine sur le développement des services publics dont l'Etat se porte en principe garant.

Deux sortes de métropoles devraient juridiquement voir le jour : trois métropoles regroupant plus de un million d'habitants (le grand Paris Ile de France, le grand Lyon et Aix-Marseille-Provence) Pour Lyon et Marseille, la mise en place effective devrait être au début de l'année 2015 (janvier et avril).

Une dizaine de métropoles au plus regroupent chacune plus de quatre cent cinquante mille habitants (les principales grandes villes

de France et leur agglomération (ex Nantes-Saint Nazaire). Seules Strasbourg et Lille seraient déclarées « euro-métropole ». Ces dispositions font l'objet du premier projet de loi présenté en mai.

Le deuxième volet de l'acte trois, décline les schémas d'organisation pour « mobiliser pour la croissance, l'emploi et la promotion d'égalité des territoires ».

C'est donc dans celui-ci, que seront examinés les axes éventuels sur lesquels l'accent sera donné pour y parvenir. Quelles missions ? Les fonds européens, la formation professionnelle (voir encadré SUD éducation) l'orientation des jeunes (apprentissage), la recherche et l'université, etc. Par ailleurs, la mise en place de « guichet unique » et la réapparition des maisons de services publics doivent être regardées de près. Certaines organisations syndicales ont porté cette formule.

A ce stade, il n'est pas inutile de rappeler l'objectif affiché du gouvernement : « Pour une action publique simplifiée, plus proche des citoyens, donc plus efficace et moins coûteuse ».

Avec ce genre de phrase on y trouve le meilleur comme le pire... C'est là que notre vigilance doit être de mise.

Ces débats feront donc l'objet du second projet de loi.

Le troisième volet abordera, quant à lui, de façon concrète les procédures de transferts de compétence. En effet, ce sont autant de transferts de missions qui, une fois confiés aux régions, ne permettront plus d'avoir une vision nationale des politiques menées. Solidaires, sur ces questions, s'est déjà prononcée contre les mesures incidentes touchant directement les agents chargés d'accomplir ces missions. En effet, lors du dernier Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'Etat, une grande partie de nos amendements destinés à protéger les carrières des agents ciblés, a été rejetée par le gouvernement.

Le dernier aspect de ce troisième volet aborde l'organisation politique et démocratique sur l'exercice des mandats politiques et le fonctionnement des assemblées parlementaires.

## Parmi les grands absents de ce projet de loi

A aucun moment, sur les deux cents et quelques pages, il n'y a de référence à l'aspect fiscal et financier :

- rien sur l'organisation de transfert des moyens budgétaires pour garantir les transferts de missions,

- rien sur une véritable réforme fiscale garantissant des services publics sur tout le territoire,

- rien de particulier sur la notion de pérennité,

- rien sur l'aide aux collectivités en la matière (voir encadré Solidaires Finances publiques).

Ainsi ce projet de loi coupé en trois morceaux, aura des conséquences très concrètes, à la fois sur les usagers des services publics mais aussi sur les citoyens confrontés aux dégâts de la crise économique. De même, il génèrera des modifications profondes dans le quotidien des agents de la fonction publique (quel que soit leur versant d'appartenance).

## Solidaires Finances publiques critique la décentralisation (extrait)

### « Le service public de proximité menacé à la DGFIP avec les intercommunalités »

Le rôle des trésoreries pour l'existence des services publics locaux et le fonctionnement des petites et moyennes mairies est primordial :

- exécuter et contrôler les dépenses de la commune,
- aider le conseil municipal et le maire à gérer et prévoir les recettes (connaissance des rentrées fiscales attendues,
- veiller à l'équilibre du budget disponible.

Le réseau des trésoreries de proximité en zone rurale est en voie de rétraction accélérée : 2700 trésoreries aujourd'hui au lieu de 4000 il y a douze ans, du fait de la politique des gouvernements successifs de retrait du service public en zone rurale conjuguée aux suppressions d'emplois à la DGFIP. Face à la décentralisation, le développement des intercommunalités amplifié dans l'acte III pourrait préparer une nouvelle vague de concentration des trésoreries.

La conséquence de cette politique globale de concentration des services publics est la désertification rurale et la

concentration urbaine, qui laisse pour autant des zones de banlieues périphériques en déshérence de services publics faute d'implantation nouvelles. On est loin d'une politique globale d'aménagement du territoire. »

## SUD Travail Affaires Sociales et la décentralisation au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (extrait)

### « Pourquoi sommes-nous contre la décentralisation des missions exercées au sein du Ministère du travail ? »

Aujourd'hui, est annoncé un nouvel acte de décentralisation de certaines missions qui devraient partir en région (formation professionnelle, FSE). Laisser la main aux régions :

- c'est le risque de ne plus garantir l'accès de tous au même service public de l'emploi sur les territoires
- c'est créer, de fait, une inégalité de traitement de l'accès aux dispositifs de l'emploi aux usagers.

L'Etat doit garantir l'accessibilité et la neutralité du service public au plus grand nombre. Il est important que toutes ces mesures bénéficiant de fonds publics restent sous l'égide de l'Etat, et contrôlés par lui.

Il y a moins de risque de clientélisme au sein de l'Etat qu'au sein des collectivités locales. Les fonctionnaires d'Etat ont un statut qui les met plus à l'abri des pressions politiques. Les sommes en jeu sont importantes et ne font pas l'objet de contrôles systématiques et approfondis. La tentation est donc grande de les utiliser pour sa réélection plutôt que pour favoriser l'insertion professionnelle de ceux qui en ont le plus besoin

## La formation professionnelle en danger selon SUD éducation : (extrait de leur analyse du projet de loi)

« La Région devient celle qui décide tout en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Ses choix seront entièrement liés à l'employabilité locale.

On peut également noter que le contrat de plan régional est élaboré sans rencontrer les représentants du monde de l'éducation.

« Le service public régional de la formation professionnelle est coordonné avec le service public de l'orientation et le service public de l'emploi. » C'est une précision supplémentaire. Ainsi, coordonner orientation, service public de l'emploi et formation professionnelle ne laisse aucun doute sur l'objectif défini : rendre employable ici et immédiatement !

Enfin, mis à part la régionalisation des personnels, la formation professionnelle sera bien dépendante de la région, de ses choix économiques, de son bassin d'emploi et aura perdu son caractère national lié à la proposition d'une formation choisie par le jeune. »

## Les transports sur la sellette, de la décentralisation. Une analyse critique de SUD rail (extrait).

« Le projet de loi sur la décentralisation, prévoit d'accroître les compétences des régions dans le domaine des transports ferroviaires. L'article 1er préconise « de donner davantage de compétences à la région en matière d'exploitation de lignes ferroviaires. Elle est ainsi compétente pour

demande la réouverture des lignes du réseau ferré national fermées à la circulation publique ou réservées au trafic de marchandises et pour créer ou exploiter des infrastructures de transports non urbains ferrés ou guidés d'intérêt régional ». En résumé, les régions vont pouvoir être propriétaires de l'infrastructure qui leur a été confiée et en faire ce qu'elles en veulent et avec qui elles veulent !

SUD-Rail déplore que la régionalisation soit utilisée pour accroître la fragmentation du système ferroviaire national. Ce projet est renforcé par les rapports Auxiette et Bianco qui ont été remis au Premier Ministre il y a quelques semaines dans le cadre de la réforme du système ferroviaire qui est prévue pour le second semestre 2013. En effet, les conclusions de ces deux rapporteurs et surtout ceux d'Auxiette (au nom de l'Association des Régions de France) proposent :

- que les Régions décident du statut des matériels roulants, de leur gestion, de leur maintenance et leurs conditions d'achat.
- d'accorder aux Régions le droit de fixer les tarifs pour les trajets réalisés en TER sur leur territoire afin de sortir d'une situation où elles sont les seules autorités organisatrices à ne pas maîtriser leurs tarifs, et donc leurs recettes.
- de faciliter la mise à disposition de terrains pour construire de nouveaux ateliers TER. Les ateliers dont l'activité principale est la maintenance des TER doivent

devenir des biens de retour... ce qui laisse entrevoir un transfert des salariés travaillant dans ces centres de maintenances dans les régions.

Clairement, c'est un nouveau pas du processus de privatisation et une attaque contre le droit au transport pour tous les citoyens, sur tout le territoire, dans les mêmes conditions et au même tarif.

## Du rôle de l'Etat et des institutions.

La décentralisation ne se limite pas à une question technique de répartition des pouvoirs institutionnels entre un « Etat fort » et pouvoirs locaux. Ces débats doivent donc être approfondis dans Solidaires, pour ne pas tomber dans une rhétorique institutionnelle sur l'Etat, la République, qui occulterait cette analyse de classe et qui serait en contradiction avec notre approche autogestionnaire de la transformation sociale.

C'est ce que nous ferons dans la perspective de notre prochain congrès national, mais d'ores et déjà, discussions, réflexions, propositions, doivent irriguer toutes nos organisations : sections syndicales, syndicats, fédérations, Solidaires départementaux...

# Marche des chômeurs et des précaires

10 juin - 6 juillet 2013

## 3 questions à :

**Zalie Mansoibou**

Membre du conseil d'administration du Mouvement National des chômeurs et des précaires (MNCP).

### Quel est l'objectif de la Marche et quelles sont les forces qui la porte ?

Des millions de personnes vivent quotidiennement des situations de plus en plus difficiles, sans perspective. Elles ne peuvent pas attendre une hypothétique «inversion de la courbe du chômage» ! Il y a une urgence sociale à laquelle le gouvernement doit répondre. Pas en 2014 ou 2016.

Aujourd'hui ! La proposition de Marche par le MNCP a d'emblée été reprise par APEIS, AC!, DAL, les syndicats Sud emploi /Solidaires et SNU Pôle emploi /FSU. Les chômeurs, chômeuses et précaires sont à l'initiative et au centre mais ils ne peuvent faire entendre leurs propositions de mesures d'urgence que par un mouvement social plus large, porté aussi par les salariés/es et toutes les catégories sociales à qui le Medef veut faire porter le coût social du chômage. Depuis plusieurs mois une plate-forme revendicative commune a été mise en avant



dans diverses actions. La Marche vise à hausser le ton et d'autres acteurs sont appelés à nous rejoindre.

### Comment mobiliser les chômeurs et précaires au-delà des rangs de nos associations ?

Contrairement à certaines idées ambiantes, les chômeurs, chômeuses et précaires ne sont ni moins ni plus résigné/es que les autres catégories de

la population. Mais ils attendent de nous des réponses et des perspectives. D'autant qu'ils ont été stigmatisés, désignés comme bouc émissaire depuis des années.

La Marche vise des résultats concrets, elle doit être porteuse d'espoir et de fierté dans les luttes. Montrer que nous avons des propositions et que nous ne sommes pas des statistiques mais des femmes et des hommes, debout. Montrer que la « lutte contre le chômage » ne peut pas se faire contre nous et encore moins sans nous.

### Quelle perspective de plus long terme pour faire aboutir les revendications ?

Il faut redonner confiance en l'action collective, montrer que nous pouvons peser sur les événements et pas seulement y répondre. Le déficit d'action du mouvement social a pour conséquence un émiettement des résistances.

C'est le Medef qui choisit le terrain des luttes ! La Marche est un moment fédérateur dont nous devons sortir plus fort, ensemble. Le choix des dates de la Marche n'est pas anodin. En 1933 la première marche des chômeurs a été un prélude aux rassemblements du Front populaire et à un passage à l'offensive du mouvement social.

Les 20 et 21 juin doit se dérouler le deuxième volet de la Conférence sociale dont les chômeurs et précaires sont exclus. Alors que s'ouvrent fin juin les négociations UNEDIC sur les règles d'indemnisation des chômeurs et la formation, nous devons faire preuve d'imagination pour préparer une rentrée sociale sur nos objectifs.

.....

Adresse contact :

[marchechomeurs2013@gmail.com](mailto:marchechomeurs2013@gmail.com)

Le mercredi 5 juin 2013, près de la gare Saint-Lazare, notre camarade Clément, syndicaliste à Solidaires Etudiant-e-s et militant à l'Action Antifasciste Paris-Banlieue a été battu à mort par des membres de l'extrême droite. La mort de notre camarade s'inscrit dans le contexte de la progression d'un mouvement fasciste violent en France et ailleurs en Europe. Clément est décédé des suites de ses blessures à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

Sa perte nous accable. Notre douleur et notre colère sont encore aggravées par la certitude que nombreux et nombreuses sont celles et ceux qui, militant-e-s antifascistes, personnes exposées à l'homophobie et/ou au racisme, auraient pu et peuvent encore en être victimes. Aujourd'hui, toutes nos pensées vont à sa famille et à ses proches et à ses camarades de Solidaires Etudiant-e-s à qui nous exprimons toute notre solidarité.

Cet acte odieux est inséparable de la multiplication des agressions racistes, homophobes par des militants d'extrême droite ces derniers mois et de l'installation d'un climat de haine entretenu par des discours politiques stigmatisant qui ne sont pas l'exclusivité du Front national et des groupuscules fascistes.

**Au-delà des suites policières et judiciaires, l'heure est au renforcement de la mobilisation antifasciste**